

La Régate blanche

2^{ème} édition

Grade : 5A

12 au 14 février 2021

Société des Régates d'Antibes

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 **les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 3 s'appliquent.**
Modification à l'article 6 des RSO 3
L'article 6.01.3 et 6.02 des RSO ne seront pas appliqués.
Les équipages solo et doubles sont donc exonérés de présentation du stage de survie
La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^o catégorie de navigation ou équivalent.
 - 3.1.2 tous les bateaux du système de handicap IRC (certificat 2021) et Osiris (classes C, D, R, L) d'une longueur minimale de 7m
 - 3.1.3 Régata ouverte aux équipages, aux doubles et aux solitaires
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur www.sr-antibes.fr au plus tard le 11 février 2021 avec paiement possible par carte bleue sur le site du club.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis seront de 35 euros par bateau

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : par Internet avec renvoi des documents par voie électronique avant le vendredi 12 février à 18h au plus tard

- avec remise de la fiche RSO 3 signée
- Certificat de jauge valide (IRC 2021) ou Osiris en cours de validité
- Licences FFV 2021 en mode compétition (Attention aux certificats médicaux)

5.2 Jauge et contrôles : vendredi 12 février de 9h à 18h

5.3 Briefing par VHF canal 6 samedi 13 février à 9h

5.4 Jours de course : Premier signal d'avertissement samedi 13 février à 10h30 en baie de la Salis

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions
- Disponibles sur le site du club

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier :

- Parcours A : Antibes/Fourmies de Bormes/Antibes : 93 milles
- Parcours B : Antibes/Houlographe de Villefranche/Lion de mer/Antibes : 62 milles

8. SYSTEME DE PENALITE

la RCV 44.1 n'est pas modifiée

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validées pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps/temps pour les IRC et temps/distance avec application du cvl pour les Osiris

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : voir avec le club

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Remise des prix dimanche soir à 18h au club house

Classements prévus :

- Osiris en équipage, en double, en solo
- IRC en équipage, en double, en solo

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Fiche RSO 3 disponible sur le site du club. Les bateaux devront être en conformité avec les RSO 3 notamment :

- o Tous les Survie pack 2 pour tous les concurrents
- o Equipages solos
 - Emetteur/récepteur AIS pour les équipages solos